

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/14/2008**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) représentée par son Président, Monsieur Abed Yacoubi Soussane, a déclaré le 25 avril 2008, avoir cédé sur le marché de blocs, le 11 avril 2008, 110 449 actions Fertima, au cours unitaire de 400,00 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la MCMA ne détient plus aucune action Fertima.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma